

N°2021/11-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION: 25 novembre 2021

DATE D'AFFFICHAGE: 19 novembre 2021

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 21

VOTANTS: 27

ETAIENT PRESENTS: Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, Sylvie LECOQ, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA.

ETAIENT EXCUSES : Guy ISDANT, El Ouahhab ARBAOUI, Jean-Noël TETARD, Laurent LHOSTE, Sonia BOUARICH, Walid MERBAH

ETAIENT ABSENTS: Souraya ALIOUET, Aziz ABDAOUI

POUVOIRS: Guy ISDANT donne procuration à Dominique BAILLY, El Ouahhab ARBAOUI à Chabane MAOUCHE, Jean-Noël TETARD à Martine FRANCHITTI, Laurent LHOSTE à José GODINHO DA SILVA, Sonia BOUARICH à Inès MERBAH, Walid MERBAH à Aïssam KROUNA

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène RONDEAUX

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Matière : Affaires Financières

Service émetteur : Direction des Affaires Financières

Objet: Budget principal Ville - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2022

Rapporteur: Monsieur José GODINHO DA SILVA,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-7 à L 2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal, et L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

CONSIDERANT que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, sur autorisation de l'organe délibérant,

CONSIDERANT que l'accomplissement des missions de services de la ville, durant le premier trimestre 2022, nécessite une ouverture de crédits, dans la limite fixée par le Conseil Municipal,

VU la commission des finances du 24 novembre 2021

Après avoir entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré à la majorité à 23 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE 1: DECIDE, au titre de l'exercice 2022, d'ouvrir par anticipation, jusqu'au vote du budget Primitif 2022 des crédits d'investissement, selon les dispositions suivantes :

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr





Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles $171\ 479\ ,88\ €$ Chapitre 204 : Subvention d'équipements versées $9\ 375\ ,00\ €$ Chapitre 21 : Immobilisations corporelles $1\ 113\ 966\ ,87\ €$ Chapitre 23 : Immobilisations en cours $5\ 77\ 340\ ,20\ €$ Chapitre 020 : Dépenses imprévues $5\ 575\ ,75\ €$ Chapitre 4541 : Travaux pour compte de tiers $250\ ,00\ €$ TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT $1\ 877\ 927\ ,69\ €$

ARTICLE 2 : **DIT** que le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE3: **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le comptable public assignataire et sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la règlementation en vigueur,

ARTICLE 4: DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 26 novembre 2021

ce-président de Grand Paris Grand Est

ninique BAILLY

« Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le et le dépôt en Préfecture

le.....»

Le Maire,

Dominique BAILLY Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr